

LA RENTE DE BIENFAISANCE

Céder un capital et continuer d'en toucher les revenus, et ce, jusqu'à votre décès.

Vous désirez soutenir la Fondation du Grand Séminaire de Montréal tout en bénéficiant d'un revenu stable, sans vous soucier des fluctuations du marché? Vous aimeriez faire un don de capital tout en continuant de toucher les revenus?

La rente de bienfaisance offre des avantages certains pour le donateur et pour notre organisme. Elle est créée en cédant un capital et, en retour, vous recevez une rente jusqu'à la fin de votre vie – et éventuellement, celle de votre conjoint.

Conformément aux règles fiscales en vigueur, la rente de bienfaisance est établie en fonction de l'espérance de vie du ou des bénéficiaires, du coût de la rente et du capital dont vous disposez. Elle est offerte aux gens de 60 ans et plus.

Les taux avantageux de la rente de bienfaisance ne comporteront, dans la plupart des cas, aucune portion imposable. Toutes les modalités entourant la rente seront établies au moment où vous la contracterez et seront garanties toute votre vie.

Une belle façon d'aider spirituellement et financièrement la mission de la Fondation du Grand Séminaire de Montréal.

Pour plus d'information, veuillez nous contacter à l'adresse suivante : donsplanifies@fgsm.org.

© Fondation du Grand Séminaire de Montréal